YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/MAL

DECISION N° 2018/141

OBJET : Tarifs de vente des affiches de l'exposition « Isabelle Gherardi » et de l'exposition « Robert Wehrlin »

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération n° 2017/07/563 du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 23 juillet 2017 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de proposer à la vente de la boutique de la Maison Caillebotte les affiches des expositions temporaires « Robert Wehrlin » et « Isabelle Gherardi » qui se tiennent au sein de la Propriété Caillebotte,

DECIDE

DE FIXER les tarifs comme suit :

- Affiche de l'exposition « Robert Wehrling » 2 €
- Affiche de l'exposition « Isabella Gherardi » 2 €

DIT que la mise en place de cette tarification sera effective une fois la présente décision exécutoire,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 21 septembre 2018

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Pour le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20180921-2018-141-AU
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98